



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes combinés**

Exercice clos le 31 mars 2021
Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France
24, rue de Dantzig – 75015 Paris

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (" private company limited
by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Congés Intempéries BTP - Union des Caisses de France

24, rue de Dantzig – 75015 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du réseau Congés Intempéries BTP – Union des Caisses de France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés dans la partie « 5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre réseau, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux états financiers combinés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au réseau, données dans le rapport financier du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du réseau à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le réseau ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre réseau.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du réseau à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 17 décembre 2021

Paris La Défense, le 17 décembre 2021

KPMG S.A.

KPMG S.A.

Laurent Genin
Associé

Laurent Chillet
Associé



Comptes combinés au 31 mars 2021





SOMMAIRE

	Pages
BILAN COMBINÉ	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	3
ANNEXE	4 - 18



BILAN COMBINÉ



BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-21			31-mars-20
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	1				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels, droits et valeurs similaires		48 091	30 969	17 122	25 997
Autres immobilisations incorporelles		101	101	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		5 925	-	5 925	7 711
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		58		58	44
		54 175	31 070	23 105	33 751
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		20 185	782	19 403	19 660
Constructions		110 046	47 981	62 065	63 621
Autres immobilisations corporelles					
Matériels et outillages spécialisés		2 933	2 835	98	65
Installations générales, agencements, aménagements divers		11 786	10 262	1 525	1 776
Matériel de transport		643	468	175	191
Matériel et mobilier de bureau		9 002	7 855	1 147	1 120
Matériel informatique		8 365	6 657	1 708	1 227
Immobilisations corporelles en cours		1 485	-	1 485	107
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		32		32	59
		164 478	76 839	87 640	87 826
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées à des participations		3 260	154	3 107	2 817
Autres titres immobilisés		53		53	57
Prêts		1 500		1 500	1 470
Autres		208	0	208	226
		5 022	154	4 868	4 569
Total I		223 675	108 062	115 613	126 145
ACTIF CIRCULANT					
COMPTE DE TIERS	2				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		1 054		1 054	255
Adhérents et comptes rattachés	2				
Adhérents et comptes rattachés		1 874 539	84 361	1 790 178	1 533 157
Autres créances	2				
		1 320 352	7 371	1 312 982	1 550 343
COMPTES FINANCIERS	3				
Valeurs mobilières de placement		4 879 821	11 395	4 868 426	4 817 495
Disponibilités		1 625 643		1 625 643	1 046 083
Total II		9 701 409	103 126	9 598 283	8 947 334
COMPTES DE REGULARISATION	4				
Charges constatées d'avance		3 150		3 150	3 279
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		94 412		94 412	92 462
Total III		97 562	-	97 562	95 742
Fonds gérés	5				
		20 589		20 589	20 240
TOTAL GENERAL (I+II+III)		10 043 234	211 188	9 832 046	9 189 460

BILAN - PASSIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-21	31-mars-20
FONDS PROPRES	6	-	
Réserve légale		1 052	1 052
Réserve statutaire		491 919	564 363
Autres réserves		353 799	309 403
Report à nouveau		- 37 779	- 32 382
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		241 857	91 111
Total I		1 050 849	933 548
PROVISIONS	7		
Provisions pour risques		6 082	5 124
Provisions pour charges			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		8 171	8 430
Provisions pour congés et charges restant dus		600 440	387 512
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		17 462	15 972
Total II		632 155	417 038
DETTES	8		
Emprunts et dettes financières diverses		13 740	20 825
Fournisseurs et comptes rattachés		8 600	8 842
Adhérents créditeurs et comptes rattachés			
Adhérents créditeurs		26 154	31 894
Dettes fiscales et sociales		286 796	238 156
Dettes sur entités réseau CI-BTP		0	-
Opérations avec les organismes professionnels		44 318	42 814
Autres dettes		665 112	511 775
Total III		1 044 720	854 306
COMPTES DE REGULARISATION	4		
Produits constatés d'avance		31	-
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		6 690 123	6 617 085
Cotisations émises sans engagement de congés		393 579	347 244
Total IV		7 083 733	6 964 329
Comptes gérés	5	20 589	20 240
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		9 832 046	9 189 460



COMPTES DE RÉSULTAT COMBINÉS



COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

Montants exprimés en k€

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2020/2021	2019/2020
Produits techniques		6 904 654	6 806 527
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		34 029	34 956
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		350 181	318 099
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		2 202	2 189
Transferts de charges techniques		391	471
Produits techniques (I)		7 291 457	7 162 242
Charges techniques		6 498 171	6 468 350
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		40 497	34 028
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser		564 600	354 045
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		2 991	2 202
Charges techniques (II)		7 106 259	6 858 625
RESULTAT TECHNIQUE (I-II)	9	185 198	303 617
Autres produits de gestion courante		15 876	20 262
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		10 651	10 773
Transferts de charges d'exploitation		3 700	1 281
Produits d'exploitation (III)		30 227	32 316
Services extérieurs		32 354	32 048
Autres services extérieurs		15 847	19 631
Impôts et taxes		6 710	6 855
Charges de personnel		63 741	62 959
Autres charges de gestion courante		2 914	3 307
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		31 694	28 339
Impôts sur revenus d'exploitation		228	2 549
Charges d'exploitation (IV)		153 488	155 688
RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)	10	- 123 262	- 123 372
Produits financiers		103 754	25 498
Reprises de dépréciations des comptes financiers		91 012	10 549
Transferts de charges financières		168	223
Produits financiers (V)		194 935	36 271
Charges financières		8 037	42 867
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		5 371	88 683
Impôts sur revenus financiers		2 166	-
Charges financières (VI)		15 574	131 550
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	11	179 361	- 95 279
Produits exceptionnels		1 180	7 796
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		0	-
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
Produits exceptionnels (VII)		1 180	7 796
Charges exceptionnelles		592	1 619
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		29	32
Charges exceptionnelles (VIII)		620	1 650
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	12	560	6 145
EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =		241 857	91 111

RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES-BTP

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2021 à 9 832 046 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 241 857 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impacts liés à la crise sanitaire de la COVID 19

Le réseau CIBTP a appliqué des mesures de soutien aux entreprises. D'une part il a maintenu, pendant la période de confinement ses services opérationnels, tant pour le dépôt des déclarations et le règlement des cotisations que pour le paiement des congés. D'autre part, il a accordé une possibilité de report de 3 mois, sans majoration, du paiement des échéances de cotisations des mois de février, mars et avril 2020.

A partir du 17 mars 2020, les adhérents ont eu un recours massif au dispositif d'activité partielle. La période d'activité partielle est prise en compte pour le calcul de l'acquisition des droits à congés payés. L'indemnisation de l'activité partielle est exclue de l'assiette de cotisation car considérée comme un revenu de remplacement. En conséquence, le Réseau connaît donc une forte diminution des cotisations émises à partir de mars 2020 et devra verser des prestations sans contrepartie de cotisations. Par application du principe comptable de rattachement des charges et produits et dans la logique des exercices « congés » et exercices « comptables » appliqués au sein du Réseau, les conséquences de l'activité partielle impacteront les comptes combinés clôturant les campagnes congés 2020 et 2021 à savoir les exercices comptables 2020/2021 et plus fortement 2021/2022.

La crise liée à la COVID 19 avait également entraîné une chute drastique des marchés financiers engendrant la constitution de dépréciations sur le portefeuille titres ou la constatation de moins-values impactant fortement le résultat financier du Réseau au 31 mars 2020. Au cours de l'exercice 2020/2021, les marchés financiers se sont redressés et le résultat financier est positif de 179 361 k€.

En vue d'une meilleure lisibilité des comptes, il a été décidé de modifier la présentation du compte de résultat concernant l'impôt sur les revenus financiers. A compter du 31 mars 2021,

l'impôt sur les revenus financiers se situe en charges financières et non plus en charges exploitation.

PERIMETRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de l'UCF à compter du 2 juillet 2010.

Aucune modification du périmètre de combinaison n'est intervenue depuis l'exercice clos au 31 mars 2020.

Le nombre d'entités combinées s'élève donc à la fin de l'exercice à 16 comme l'an passé.

Au 31 mars 2021, 3 caisses du réseau ont des participations dans 4 SCI.

A l'exception d'une SCI dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % (c'est à dire absence d'influence notable), il existe 3 SCI dont les pourcentages de détention sont respectivement de 31,66 %, 45 % et 95,9 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 2 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant jugés non significatifs, il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison, comme les exercices précédents.

<i>Code Entité</i>	<i>Entité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Méthode de combinaison</i>
-	UCF ¹	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG ³
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Saint-Priest	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
18	MOULINS	Yzeure	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE-OUEST	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION ²	Saint-Denis	IG
35	{ MARTINIQUE GUADELOUPE GUYANE }	Fort-de-France Abymes Cayenne }	IG
40	GIE CEDIB	Lyon	IG
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

¹ Entité combinante

² Clôture des comptes au 31 octobre 2020

³ IG : Intégration Globale

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2021 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement CRC n° 2002-12 entérinant l'avis CNC n° 2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

Les comptes combinés 2021 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2020.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements ANC n°2018-06 et CRC n°99-03).

Le réseau Congés Intempéries BTP (CIBTP) a établi volontairement des comptes combinés au 31 mars 2021 qui couvrent une période de 12 mois.

1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il y a donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2021 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2020.

2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

3. Immobilisations

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Logiciels	3 ans	33,33 %
S.I. Unique		
- Projet initial, exclusif AXINOD	2 ans ⁽¹⁾	50 %
- Projet initial, compatible SIRIUS	10 ans	10 %
- SIRIUS	10 ans	10 %

(1) Suite au déploiement de Sirius, il a été décidé de procéder à un amortissement accéléré des projets dits « exclusif Axinod ». La valeur nette comptable du 31/03/2019 est amortie sur 2 ans à compter de l'exercice 2019/2020. Cette décision a été validée par consultation écrite du Conseil d'administration. Il en résulte pour l'exercice 2020/2021 un complément d'amortissement estimé à environ 9 000 k€.

Création du logiciel SIU

Les coûts de création du logiciel et des projets qui y sont liés sont inscrits en « immobilisations en cours », en conformité avec les principes comptables édictés notamment par l'avis du CNC des 9 janvier et 29 avril 1987 relatif au traitement comptable des dépenses de logiciels créés à usage interne, jusqu'à leur mise en service.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.
Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée prévue d'utilisation</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

3.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. Adhérents

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale.
Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

5.1 Disponibilités

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».
En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements devient inférieure à la valeur comptable.

6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

NOTES RELATIVES AU BILAN COMBINÉ

DÉTAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU 31 MARS 2021

Données en k€	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS & DEPRECIATIONS					Valeur nette en fin d'exercice
	Valeurs brutes en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés en fin d'exercice	
Logiciels, droits et valeurs similaires	83 195		7 842	42 947	48 091	57 199		16 717	42 947	30 969	17 122
Autres immobilisations incorporelles	101		-	-	101	101		-	-	101	-
Immobilisations incorporelles en cours	7 711		5 383	7 169	5 925	-		-	-	-	5 925
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	44		50	36	58						58
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 050	-	13 275	50 151	54 175	57 300	-	16 717	42 947	31 070	23 105
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	20 445		-	260	20 185	785		18	21	782	19 403
Constructions	109 161		1 619	734	110 046	45 540		3 103	662	47 981	62 065
Matériels et outillages spécialisés	2 903		53	24	2 933	2 838		21	24	2 835	98
Installations générales, agencements, aménagements divers	13 324		189	1 727	11 786	11 549		440	1 727	10 262	1 525
Matériel de transport	720		73	150	643	530		89	150	468	175
Matériel et mobilier de bureau	9 249		379	625	9 002	8 130		350	625	7 855	1 147
Matériel informatique	8 160		1 314	1 109	8 365	6 933		831	1 107	6 657	1 708
Immobilisations corporelles en cours	107		1 517	139	1 485	-		-	-	-	1 485
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	59		74	101	32						32
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 129	-	5 219	4 869	164 478	76 303	-	4 851	4 316	76 839	87 640
Participations et créances rattachées à des participations	2 971		333	43	3 260	154		-	0	154	3 107
Autres titres immobilisés	57		0	5	53						53
Prêts	1 470		87	57	1 500						1 500
Autres	226		6	23	208	0		-	-	0	208
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 723	-	426	128	5 022	154	-	-	0	154	4 868
TOTAUX	259 902	-	18 920	55 148	223 675	133 757	-	21 568	47 263	108 062	115 613

Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « *Détail de l'actif immobilisé* » ci-avant)

L'actif immobilisé diminue de 10 533 k€. Les principales variations sont les suivantes :

- Une augmentation des immobilisations incorporelles de 6 071 k€ correspondant principalement à l'activation des frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre du SIU ;
- Une augmentation des immobilisations corporelles pour 4 665 k€ comprenant principalement des travaux immobiliers et des investissements en matériel informatique ;
- Une augmentation des immobilisations financières de 299 k€ ;
- Des dotations aux amortissements pour 21 568 k€ dont environ 9 000 k€ au titre du complément d'amortissement sur les modules « exclusif Axinod » faisant suite à l'amortissement accéléré sur 2 exercices.

Note 2. Détail des créances

Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2021	31/03/2020	
Immobilisations financières	5 022	4 723	
- Dépréciation des participations et/ou immob.	- 154	- 154	
	4 868	4 569	
Adhérents et comptes rattachés	1 874 539	1 610 494	1
- Dépréciation des adhérents	- 84 361	- 77 337	
	1 790 178	1 533 157	
Créances personnel	106	72	
Organismes sociaux	1 308 217	1 542 742	2
Etat, impôts et taxes	-	7	
Autres débiteurs	13 083	16 105	
- Dépréciation des autres débiteurs	- 7 371	- 8 327	
	1 314 035	1 550 599	
Charges constatées d'avance	3 150	3 279	
Charges réglées sur congés : exercice N+1	94 412	92 462	
	97 562	95 742	
	3 206 643	3 184 066	

1 L'augmentation s'explique notamment par la non-réception d'une partie des déclarations du mois de mars et du 1^{er} trimestre 2020 liée à la crise sanitaire.

2 La diminution est principalement due à une baisse des avances de cotisations URSSAF dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale mise en place à compter du 1er avril 2015. Elle est imputable à la crise sanitaire qui a entraîné une baisse des cotisations encaissées mais également un report des échéances de paiement des cotisations.

Note 3. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille :

Données en k€

LIBELLES	31/03/2021	31/03/2020
Obligations	39 165	27 807
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme	-	-
SICAV	723 627	760 056
FCP	1 839 870	1 973 586
TCN	4 232	2 732
Comptes à terme	593 671	710 477
Autres placements	1 661 126	1 422 577
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées	18 130	17 297
Valeur brute =	4 879 821	4 914 532
Provision pour dépréciation	11 395	97 037
TOTAL (NET)	4 868 426	4 817 495

Le portefeuille en valeur nette évolue légèrement à la hausse et reste impacté par la faiblesse des taux du marché financier.

Au 31 mars 2021, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 4,9 mds€.

Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, relatif à l'exercice congé 2021 (cf. Principes comptables 1.).

Charges constatées d'avance

Données en k€

LIBELLES	31/03/2021	31/03/2020
Charges constatées d'avance	3 150	3 279
Charges réglées sur congés : exercice n + 1	94 412	92 462
TOTAL	97 562	95 742

Produits constatés d'avance

<i>Données en k€</i>		31/03/2021	31/03/2020
LIBELLES			
Produits constatés d'avance		31	-
Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1		6 690 123	6 617 085
Cotisations émises sans engagement de congés		393 579	347 244
TOTAL		7 083 733	6 964 329

Note 5. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par l'UCF pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que l'UCF assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de l'UCF du réseau Congés Intempéries BTP.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

Note 6. Fonds propres

<i>Données en k€</i>	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/3/18 =	1 052	555 136	177 704	- 17 885	86 644	802 652
Affectation du résultat 17/18	-	50 363	54 753	- 17 438	87 679	0
Rétrocessions		-	-	-	-	-
Résultat au 31/3/19					112 187	112 187
Autres					1 034	1 034
Situation au 31/3/19 =	1 052	605 499	232 457	- 35 323	112 187	915 873
Affectation du résultat 18/19	-	12 797	96 273	2 941	- 112 011	-
Rétrocessions		53 933	19 328	-	-	73 261
Résultat au 31/3/20					91 111	91 111
Autres					176	176
Situation au 31/3/20 =	1 052	564 363	309 403	- 32 382	91 111	933 548
Affectation du résultat 19/20	-	37 063	59 547	5 397	- 91 213	-
Rétrocessions		109 507	15 151	-	-	124 658
Résultat au 31/3/21					241 857	241 857
Autres					102	102
Situation au 31/3/21 =	1 052	491 919	353 799	- 37 779	241 857	1 050 849

La variation des fonds propres s'explique principalement par l'excédent de l'exercice de 241 857 k€ ainsi que par la rétrocession de cotisations Intempéries à hauteur de 20% de la 73^{ème} campagne et 100% de la 74^{ème} campagne pour un total de 109 507 k€ ainsi que la rétrocession de cotisation Congés réalisée par une caisse pour 15 151 k€.

Note 7. Provisions pour risques et charges
Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Retraitement d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	5 124	-	4 115	3 158	6 082	1
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	8 430	-	2 220	2 478	8 171	2
Provisions pour congés restant dus	387 512	-	554 424	341 495	600 440	3
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	15 972	-	6 125	4 634	17 462	
TOTAUX	417 038	-	566 883	351 766	632 155	

¹ Au 31 mars 2021, les provisions pour risques concernent essentiellement l'UCF, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 3,0 m€ à payer au titre du 1^{er} trimestre 2021.

² Au 31 mars 2021, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 8,2 m€. Des contrats d'assurance permettent par ailleurs de couvrir le solde de l'engagement pour 6 entités. L'ensemble des caisses couvre son engagement par le biais de provisions ou de contrats d'assurance.

³ Ce poste enregistre une hausse liée à une prise décalée des congés et à une augmentation du nombre de jours de congés non pris.

Note 8. Détail des dettes
Montants exprimés en k€

Libellés	31/03/2021	31/03/2020	
Emprunts et dettes financières diverses	13 740	20 825	1
Fournisseurs et comptes rattachés	8 600	8 842	
Adhérents créditeurs	26 154	31 894	
Organismes professionnels	44 318	42 814	
Dettes fiscales et sociales	286 796	238 156	2
Autres dettes	665 112	511 775	2
	1 044 720	854 306	

¹ Au 31 mars 2021, ce poste comprend pour 8,5 m€ la contrepartie d'un compte titres à l'actif dans le cadre de la convention de trésorerie signée entre l'UCF et la BTP Banque.

² L'augmentation de ces postes est principalement due à la hausse des indemnités de congés charges comprises à payer, liée à une consommation beaucoup plus importante de congés en avril 2021 par rapport à avril 2020.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ
Note 9. Résultat technique combiné

<i>Données en k€</i>	Ex. 2020/2021	Ex. 2019/2020
LIBELLES		
Cotisations	6 905 045	6 806 998
Reprises sur provisions à caractère technique	384 210	353 055
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 202	2 189
Produits techniques =	7 291 457	7 162 242
Indemnités	6 482 998	6 462 691
Pertes sur créances irrécouvrables	15 173	5 658
Dotations aux provisions à caractère technique	605 097	388 073
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 991	2 202
Charges techniques =	7 106 259	6 858 625
RÉSULTAT TECHNIQUE	185 198	303 617

Note 10. Résultat d'exploitation combiné

<i>Données en k€</i>	Ex. 2020/2021	Ex. 2019/2020
LIBELLES		
Autres produits de gestion courante	15 876	20 262
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 651	10 773
Transferts de charges d'exploitation	3 700	1 281
Produits d'exploitation =	30 227	32 316
Services et autres services extérieurs	48 201	51 679
Impôts et taxes	6 710	6 855
Charges de personnel	63 741	62 959
Autres charges de gestion courante	2 914	3 307
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	31 694	28 339
Impôts sur revenus d'exploitation	228	2 549
Charges d'exploitation =	153 488	155 688
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 123 262	- 123 372

Le résultat d'exploitation est impacté d'un complément de dotation aux amortissements lié à l'amortissement accélérés des modules « exclusif Axinod » pour environ 9 m€ au titre de l'exercice 2020/2021 et 7 m€ pour l'exercice 2019/2020.

A compter de l'exercice 2020/2021, l'impôt sur les revenus financiers est classé en résultat financier. Sur l'exercice 2019/2020, il figurait en résultat d'exploitation pour 2,4 m€.

Note 11. Résultat financier combiné

<i>Données en k€</i>			
LIBELLES	Ex. 2020/2021	Ex. 2019/2020	
Revenus des titres de placement	15 452	17 048	
Plus-values sur cessions de titres de placement	87 812	8 009	1
Autres produits financiers	490	441	
Reprises sur provisions à caractère financier	91 012	10 549	2
Transferts de charges financières	168	223	
Produits financiers =	194 935	36 271	
Moins-values sur cessions de titres de placement	4 355	42 095	1
Autres charges financières	3 682	772	
Dotations aux provisions à caractère financier	5 371	88 683	2
Impôts sur revenus financiers	2 166	-	
Charges financières =	15 574	131 550	
RÉSULTAT FINANCIER	179 361	- 95 279	

¹ Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à un gain de 83,5 m€ contre une perte de 34,1 m€ l'an passé.

² La variation des dotations et reprises est liée à la chute des marchés financiers en mars 2020 suite à la crise de la COVID 19 et à leur redressement sur l'exercice 2020/2021.

Note 12. Résultat exceptionnel combiné

<i>Données en k€</i>		
LIBELLES	Ex. 2020/2021	Ex. 2019/2020
Prix de cession des immobilisations	1 010	6 892
Autres produits exceptionnels	170	904
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	0	-
Produits exceptionnels =	1 180	7 796
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	319	1 053
Autres charges exceptionnelles	272	566
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	29	32
Charges exceptionnelles =	620	1 650
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	560	6 145

AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Néant

Effectif temps plein (ETP)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 974 salariés au titre de l'exercice 2020/2021 contre 970 salariés au titre de l'exercice précédent.

Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant